

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_009-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2025

Convocation du 24 septembre 2025

N° 2025_09_009

Objet : Déchets Ménagers - Définition des besoins en vue du lancement d'un marché public de collecte des déchets

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absente : Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean Claude DELON, vice-président en charge des déchets expose aux conseillers que le marché actuel de collecte des déchets, débuté en 2022 pour une durée de 2 années, renouvelable 2 fois 1 année, arrive à son terme le 31 décembre 2025, sans possibilité de le prolonger d'une année supplémentaire.

Il est proposé de lancer une consultation pour l'attribution d'un nouveau marché de collecte des déchets d'une durée de 2 années, renouvelable 2 fois 1 année.

Ce marché comprendrait :

- La collecte en point d'apport volontaire (colonnes aériennes) des flux Ordures Ménagères résiduelles (OMr), Collecte sélective (CS) et Cartons avec des fréquences définies,
- La collecte en porte-à-porte des déchets des professionnels et services publics en bennes à ordures ménagères (BOM) pour les flux OMr et Collecte Sélective.

Il sera demandé aux candidats de chiffrer des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et / ou des variantes :

- Une moins-value en cas de réduction du périmètre de la prestation
- Une variante avec des fréquences de collecte revues à la hausse
- Une variante sur le possible changement d'exutoire des cartons en cours de marché

Le Président demande aux conseillers d'approuver la définition des besoins objet du futur marché public et de l'autoriser à lancer une consultation.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la définition des besoins et le principe d'une consultation pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Président

Luc PICHON

le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO

